

**ATELIER SUR LA CONVENTION D'OTTAWA ET
L'ACTION CONTRE LES MINES ANTIPERSONNEL EN
REPUBLIQUE DE DJIBOUTI**

**organisé par le Ministère des affaires étrangères et de la
coopération internationale chargé des relations avec le
parlement en collaboration avec l'Assovim
4-5 février 2004**

***Groupe B
Assistance et réinsertion socio-économique***

Des propositions, avec des objectifs et activités précis, ont été faites lors de la Conférence sur la corne d'Afrique et des pays du Golfe d'Aden sur les mines antipersonnel tenue du 16 au 18 novembre 2000 à Djibouti.

Voici le plan que nous avons adopté pour restituer le travail de notre groupe :

1. En premier lieu, nous vous présentons ce qui a été fait par rapport à ces propositions
2. Ensuite, ce qui reste à faire
3. Et enfin, les recommandations du groupe.

1 Ce qui a été fait

- La réhabilitation d'un centre de rééducation fonctionnelle et son équipement partiel
- L'appareillage des victimes
- La formation de personnes de la société civile par Handicap International mais dont on n'a aucune trace aujourd'hui

2 Ce qui reste à faire

a) Au niveau de l'assistance médicale

- Le recensement des victimes
- L'évaluation des handicapés physiques
- L'information et la sensibilisation de la population sur le danger des mines anti-personnel
- Des informations spécifiques aux enfants et écoliers des zones affectées
- La mise en place d'un système de ramassage et de références des blessés
- L'extension du centre de rééducation et d'appareillage des handicapés pour le transformer en centre régional

b) Au plan de l'insertion professionnelle

- Les formations adaptées aux handicapés dans le but de leur réinsertion socioprofessionnelle n'ont pas été réalisées.

3 Les recommandations

1 Revoir le plan d'activités et trouver les moyens financiers en vue de réaliser les activités prévues

2 Finaliser le projet de création d'un centre de Recherche et de Formation sur l'action contre les mines dont les pays de l'IGAD avaient donné mandat pour sa réalisation, lors de la conférence de novembre 2000

3 Elaborer une stratégie Nationale pour l'assistance aux victimes civiles des mines anti-personnel et leur réintégration socio-économique

4 Intégrer dans la législation nationale le droit à une indemnisation financière des victimes civiles

5 prévoir un dispositif législatif facilitant l'insertion professionnelle des victimes civiles de ces mines

6 Mise en place d'un comité de suivi chargé de la réalisation et du suivi de recommandations et regroupant ONG et ministères concernés

7 Re dynamiser le rôle de l'ONG ASSOVIIM et renforcer ses capacités techniques, humaines et financières.

Voir en annexe la composition du groupe B

**Composition du Groupe B : Assistance aux victimes des mines
antipersonnel et leur réinsertion socio-économique**

Dr Saleh Banoïta Tourab	Ministère de la santé
Mr Abdi Elmi Achkir	Primature
Melle Hawa Djama	Ministère de l'emploi et de la solidarité nationale
Mr Mahamoud Farah Houssein	CRD
Mr Djama Bahdon	Assovim
Mme Saïda Hassan Bogoreh	maeci